
Conférence du désarmement

28 février 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent dixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 février 2011, à 15 h 45

Président: M. Pedro Oyarce (Chili)

Le Président (*parle en espagnol*): Bon après-midi. Je déclare ouverte la 1210^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais d'emblée souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Lawrence Cannon, Ministre canadien des affaires étrangères. Monsieur le Ministre, votre présence ici aujourd'hui témoigne avec éclat de l'importance que votre pays accorde aux travaux de la Conférence, et je voudrais saisir cette occasion, au nom de la Conférence du désarmement, de remercier la présidence canadienne, à laquelle j'ai eu l'honneur de succéder. J'espère être en mesure d'apporter une contribution similaire à celle de la présidence canadienne. Mesdames et Messieurs, je vais maintenant, si vous me le permettez, donner la parole à Monsieur le Ministre. Vous avez la parole.

M. Cannon (Canada) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, cette année, le Canada doit faire face à la difficulté qu'ont connue tous les présidents entrants de la Conférence du désarmement depuis la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE): notre mécanisme multilatéral traditionnel de désarmement est paralysé.

Le Canada a exercé la première présidence de la session de 2011 de la Conférence du désarmement. En tant que pays qui a participé activement à toutes les instances multilatérales de désarmement depuis 1946, le Canada fait partie des nombreux pays représentés ici qui ont pris part aux grands succès remportés par la Conférence et par les organes qui l'ont précédée, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) au TICE. Aujourd'hui plus que jamais dans notre histoire récente, la menace que la prolifération nucléaire fait peser sur la paix et la stabilité internationales est préoccupante.

Depuis 1998 et la négociation d'une interdiction des essais nucléaires, la Conférence du désarmement a été incapable de négocier la prochaine étape logique en matière de désarmement et de non-prolifération, à savoir un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication des armes nucléaires.

En septembre dernier, je me suis exprimé à l'occasion de la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général à New York dans le but de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de promouvoir les négociations multilatérales de désarmement. Nombre de mes collègues se sont joints à moi pour demander qu'il soit donné suite à cette réunion de haut niveau. À cette fin, nous avons adopté, quelques semaines plus tard, le texte de la résolution 65/93, qui a inscrit noir sur blanc cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce travail de suivi doit se poursuivre.

Plus la paralysie de la Conférence du désarmement se prolongera, plus les membres perdront confiance les uns dans les autres et plus il sera difficile d'instaurer le climat de compromis dont les États ont pourtant tant besoin pour ouvrir des négociations.

(L'orateur poursuit en français.)

Si certains pays continuent de faire obstacle à un consensus sur le programme de travail de la Conférence, d'autres tenteront de plus en plus de réaliser des progrès sur le terrain du désarmement dans d'autres enceintes telles que l'Assemblée générale où il n'est pas nécessaire de recueillir tous les suffrages pour poursuivre les discussions.

Par contre, il est naturel que certains pays souhaitent éviter le risque d'un vote majoritaire aux Nations Unies sur des problèmes de sécurité à dimension nationale.

La Conférence et la règle de l'unanimité ne sont pas le fruit du hasard, et nous sommes conscients que cette instance de négociation s'est avérée utile pour nous tous dans le passé.

(L'orateur reprend en anglais.)

Certains l'ont dit, si la Conférence du désarmement n'existait pas, il faudrait l'inventer. Notre défi consiste par conséquent à réinventer notre façon de travailler à la Conférence du désarmement. Le Canada pense que nous devons nous centrer sur les quatre grandes questions d'une nouvelle façon, en partant du principe que l'ouverture de négociations sur une question ne signifie pas que nous négligerons les trois autres.

En septembre dernier, j'ai invité chacun d'entre nous à réfléchir en dehors des sentiers balisés. C'est dans cet esprit, avec en tête les quatre questions centrales dont est saisie la Conférence du désarmement, que le Canada a abordé sa présidence. En travaillant lors de séances plénières ouvertes à la société civile et au public, il s'est employé à créer un espace de transparence propice au débat qui, nous l'espérons, mettrait en évidence un terrain d'entente susceptible de servir de base pour un éventuel compromis sur le programme de travail. Sous la présidence canadienne, cette instance a écouté plus de 100 interventions de fond qui ont prouvé que les États membres souhaitaient travailler.

(Continue en français.)

Nous sommes cependant les premiers à admettre qu'il faudra probablement du temps et de la patience pendant plusieurs mois et sous la présidence successive de plusieurs pays si nous voulons nous accorder de nouveau sur un outil collectif – le programme de travail –, comme cela s'est avéré possible en 2009.

Cette fois-ci, nous souhaitons la mise en œuvre du programme de travail ou de toute autre proposition grâce à laquelle la Conférence pourra commencer à négocier un traité d'interdiction des matières fissiles, conformément au mandat convenu dans le mandat Shannon.

(L'orateur reprend en anglais.)

Je l'ai également dit en septembre dernier, le Canada fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail et, au nom de cet objectif commun, je sollicite l'appui de tous les États représentés ici aujourd'hui.

Je vous remercie.

Le Président *(parle en espagnol)*: Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de vos observations. Nous allons à présent suspendre la séance pour cinq minutes, le temps de raccompagner le Ministre à la sortie de cette salle, après quoi nous reprendrons notre séance.

La séance est suspendue.

Nous reprenons la séance, et je voudrais, au nom de la Conférence, souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Alexander Stubb, Ministre finlandais des affaires étrangères. Monsieur le Ministre, votre présence à la Conférence du désarmement témoigne avec force de l'importance que votre pays accorde aux travaux de cette instance et au mécanisme de désarmement et de non-prolifération en général. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Stubb (Finlande) *(parle en anglais)*: Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne suis ni M^{me} Hillary Clinton, ni M. Lawrence Cannon, ni M. Ahmed Davutoğlu, ni M. Juan Manuel Gómez Robledo. Vous serez tirés d'affaire dans quatre-vingt-dix secondes, lorsque j'aurai terminé ma très brève déclaration.

Je me souviens avoir pris la parole lors de la réunion de haut niveau à New York, en septembre dernier, et nous avons tous entendu les appels adressés à la Conférence du désarmement pour qu'elle reprenne ses travaux. Nous savons tous où nous en sommes aujourd'hui. Les choses sont très simples: nos efforts pour revitaliser la Conférence et

relancer le processus de désarmement n'ont, semble-t-il, rien donné de durable. C'est dans ce contexte que je voudrais faire trois très brèves remarques.

Premièrement, il n'y a pas eu de réel progrès depuis la réunion de haut niveau, et la situation de la Conférence reste bloquée. Beaucoup de délégations continuent à faire des obstructions procédurales sans proposer de solutions crédibles susceptibles de nous permettre de reprendre un travail effectif, et je trouve cette attitude regrettable, bureaucratique, voire, à bien des égards, malhonnête. Je m'associe une nouvelle fois à d'autres délégations pour demander instamment aux membres de la Conférence de prendre les mesures nécessaires pour nous permettre d'avancer. Nous pensons que le programme de travail adopté en 2009 représente encore la base la plus solide sur laquelle la Conférence puisse mener ses discussions.

Deuxièmement, la Conférence du désarmement doit ouvrir sans délai des négociations sur les grandes questions de fond, notamment sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. L'ouverture de négociations sur la question des matières fissiles est une priorité, qui doit contribuer non seulement à nous rapprocher d'un monde débarrassé de l'arme nucléaire, mais aussi à renforcer notre lutte contre la prolifération et le terrorisme.

Le risque de prolifération des armes nucléaires est plus actuel que jamais, et je crois que les événements survenus récemment au Moyen-Orient ne font que souligner la nécessité d'agir dans ce domaine. Un traité sur les matières fissiles aurait des répercussions bénéfiques sur le climat de confiance mutuelle et sur la sécurité, une nécessité en ces temps politiquement troublés. Les appels visant à faire de cette négociation une priorité absolue demeurent donc plus que jamais d'actualité.

Ma troisième et dernière remarque est la suivante. Une reprise prompte des négociations permettrait aussi à la Conférence du désarmement de rétablir son autorité en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement avant qu'il ne soit trop tard. En effet, si le blocage actuel se poursuit, les négociations risquent d'être transférées vers d'autres instances, ce qui aura pour effet de perpétuer la paralysie de la Conférence du désarmement. Cette instance a beaucoup apporté dans le passé, et il n'existe aucune raison sérieuse qui l'empêche de produire à nouveau dans l'avenir. Les États membres doivent assumer leur responsabilité et ouvrir de véritables négociations.

Voici donc en résumé mes trois observations: premièrement, il n'y a eu aucun progrès réel, et nous devons en faire; deuxièmement, nous devons commencer à travailler; et, troisièmement, les négociations doivent reprendre promptement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Ministre, de votre message et de vos observations. Nous allons maintenant suspendre la séance, probablement pour cinq minutes, le temps d'attendre notre orateur suivant et de raccompagner Monsieur le Ministre. Merci.

Mesdames et Messieurs, notre séance est reprise. Je souhaite à présent une chaleureuse bienvenue à M^{me} Hillary Clinton, Secrétaire d'État des États-Unis. Madame la Secrétaire d'État, votre présence à la Conférence du désarmement témoigne avec éloquence de l'importance que votre pays accorde aux travaux de cette instance et au mécanisme multilatéral de désarmement et de non-prolifération en général. M^{me} Clinton, je vous invite à prendre la parole.

M^{me} Clinton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Merci de votre dynamisme et merci des efforts que vous faites pour faire de la Conférence du désarmement un instrument efficace pour résoudre les difficultés considérables auxquelles nous devons aujourd'hui faire face. Je voudrais aussi remercier le

Secrétaire général d'avoir convoqué cette importante séance plénière et de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole ici. Je dois également des remerciements appuyés à M^{me} Laura Kennedy, notre Ambassadrice, et à la Mission américaine ici à Genève, pour le travail acharné qu'elles mènent dans le but de promouvoir la politique de désarmement voulue par le Président Obama.

Près de vingt ans après la fin de la guerre froide, le monde compte plus de 20 000 armes nucléaires. Alors que je m'adresse à vous, des centrifugeuses à travers le monde continuent de produire de l'uranium enrichi, dont une part importante est encore de qualité militaire. Des réacteurs continuent à traiter du plutonium, séparé du combustible utilisé dans des installations de retraitement. Le monde ne risque pas de manquer des éléments nécessaires à la fabrication de bombes nucléaires et pourtant chaque jour qui passe voit se produire de nouvelles matières fissiles.

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante: allons-nous enfin décider de mettre un terme à la production de matières fissiles spécialement destinées à la fabrication d'armes nucléaires? Une telle décision servirait les intérêts de tous les pays, et j'exhorte cette instance à mettre fin à sa paralysie et à ouvrir sans plus tarder des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Un tel traité marquerait une étape importante dans la création des conditions nécessaires à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, une vision que le Président Obama a exposé à Prague il y a près de deux ans, et conforterait les progrès importants que nous avons accomplis ensemble au cours des dernières années écoulées.

Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité sa résolution 1887 sur le renforcement du régime mondial de non-prolifération. Les États-Unis ont rendu publique leur Revue de la posture nucléaire, qui réduit la place du nucléaire dans la politique de défense. Nous avons organisé le Sommet sur la sécurité nucléaire, au cours duquel 47 pays se sont engagés à sécuriser les matières fissiles sensibles sur les quatre années à venir, et nous avons, avec les autres États parties au TNP, contribué au succès de la Conférence d'examen de ce traité.

Les États-Unis ont aussi, bien entendu, permis avec la Fédération de Russie l'entrée en vigueur du nouveau Traité START, qui ramènera le nombre d'ogives stratégiques déployées à son niveau des années 50. J'ai eu l'immense plaisir d'échanger les instruments de ratification avec le Ministre Sergey Lavrov à Munich, au début du mois. Nos deux pays sont désormais prêts à envisager de nouvelles réductions de leurs armements, y compris de leurs armes nucléaires non stratégiques et non déployées. Nous ne devons pas gâcher cet élan. Nous devons continuer à renforcer la sécurité nucléaire en entamant maintenant la négociation d'une interdiction vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Les États-Unis sont attachés à la Conférence du désarmement, qu'ils considèrent comme le cadre logique pour de telles négociations. Après tout, cette instance n'a-t-elle pas produit des traités aussi marquants que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires? Pourtant, le dernier traité remonte à 1996, et la Conférence du désarmement est restée bloquée depuis. Le programme de travail adopté en mai 2009 est dans l'impasse, et un seul pays – pays par ailleurs ami et partenaire des États-Unis – continue à bloquer le consensus international en faveur d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Je sais que cette instance a toujours été très attachée au principe du consensus, qui garantit à chaque État la possibilité de défendre ses intérêts nationaux à la table des négociations, mais notre patience n'est pas infinie. Rien ne justifie qu'un seul État abuse du principe du consensus pour bloquer indéfiniment les aspirations légitimes des 64 autres États qui souhaitent engager des négociations sur un accord susceptible de renforcer notre sécurité collective. Certes, il existe au sein de la Conférence du désarmement une grande

diversité de points de vue, et ces points de vue devront être pris en compte au cours des négociations. Ce sera un processus difficile qui prendra plusieurs années, ce qui ne fait que renforcer la nécessité d'ouvrir les négociations dès à présent. Si nous sommes incapables de réunir une volonté commune suffisante ne serait-ce que pour engager les négociations à la Conférence, les États-Unis seront déterminés à rechercher d'autres formules. La sécurité nucléaire mondiale est une chose trop importante pour être négligée à tout jamais.

Un traité sur les matières fissiles est un élément essentiel dans un programme d'action général. Si nous voulons réellement réduire le risque de voir des matières fissiles tomber aux mains de terroristes, nous devons réduire la quantité de matières fissiles disponibles. Pour cette raison, les États-Unis sont également favorables à la réduction des stocks de plutonium séparé et d'uranium fortement enrichi, et à la réduction au minimum de l'utilisation d'uranium fortement enrichi à des fins civiles. Les États-Unis ont fait de nets progrès vers ces objectifs – que ce soit au niveau bilatéral avec la Russie ou au niveau multilatéral – et nous continuerons à en faire un des axes importants de notre diplomatie nucléaire.

Les États-Unis sont déterminés à réduire les armes nucléaires et les risques de prolifération. Notre aspiration à long terme est celle d'un monde exempt d'armes nucléaires. Aujourd'hui, nous comprenons que cela sera difficile et que cela prendra du temps, mais nous croyons que cet objectif peut être atteint si nous nous attaquons séparément à chacun des éléments du problème.

C'est pourquoi je demande à chacun de vos pays de contribuer au renforcement de la sécurité du monde en franchissant une étape et en acceptant l'ouverture de négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles. Aucun pays n'est tenu d'accepter le traité, mais il est inacceptable qu'un pays quel qu'il soit empêche les autres de chercher à comprendre à quoi un tel traité pourrait ressembler et quels avantages il pourrait procurer au monde.

J'espère par conséquent que nous allons à présent assister à des actes de la part d'une instance qui a tant fait pour le monde pendant tant d'années. La Conférence est le cadre, et vous êtes les responsables qui doivent prendre ces décisions. Il serait regrettable que de telles décisions ne soient pas prises eu égard à ce traité. Les États-Unis sont prêts à appuyer l'ouverture de négociations, à faire le maximum pour tenter de concilier les intérêts nationaux des différents pays, et à produire enfin ce traité. Faute d'y parvenir, nous estimons que cette question est trop importante pour être bloquée indéfiniment.

Nous vous remercions donc de l'attention que vous voudrez bien porter à cette question primordiale, et nous avons hâte de continuer à travailler avec vous dans le cadre de la Conférence du désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vous remercie, Madame la Secrétaire d'État, des paroles aimables que vous adressées à la présidence et aussi de vos observations et de votre message. Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner la Secrétaire d'État, puis nous écouterons Monsieur le Vice-Ministre mexicain.

La séance est reprise.

Le Président (*parle en espagnol*): Je voudrais souhaiter une très chaleureuse bienvenue à M. Juan Manuel Gómez Robledo, Vice-Ministre mexicain des affaires étrangères, en charge de la coopération multilatérale et des droits de l'homme. Monsieur le Vice-Ministre, votre présence à la Conférence est une illustration manifeste de l'importance que votre pays accorde aux travaux de cette instance, aux contributions que le Mexique apporte à ses travaux et au mécanisme multilatéral de non-prolifération et de désarmement. Je vous invite, Monsieur le Vice-Ministre, à prendre la parole.

M. Gómez Robledo (Mexique) (*parle en espagnol*): Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence du désarmement, le Mexique salue la présidence chilienne de la Conférence du désarmement, dont il appuie fermement les mesures prises pour promouvoir le travail de fond de cette instance de négociation. Nous devons saisir l'occasion qui se présente à nous à ce stade. Vous vous en souvenez, en 2009 et 2010, nous avons été témoins d'initiatives dans le domaine du désarmement – initiatives unilatérales, initiatives bilatérales et autres initiatives plus larges encore – dont l'objet était de permettre à la Conférence de jouer le rôle de catalyseur de négociations et de décisions concernant l'avenir de cette grande institution internationale. Soyons vrais quant à notre objectif et ne donnons pas cours au paradoxe qui voudrait qu'en dépit de l'élan renouvelé de l'action multilatérale en faveur du désarmement et des signes modestes, mais encourageants, laissant espérer une réduction des stocks, la Conférence du désarmement ne serait même pas capable d'engager les négociations qu'elle était censée engager.

Le Mexique salue le travail accompli par les six derniers Présidents de la Conférence qui, en l'absence de travaux de fond et soucieux de préparer la voie à l'ouverture des négociations, ont du moins permis la tenue de discussions de fond dans le cadre de séances officieuses (une activité qui, soit dit en passant, a commencé en 2004 sous la présidence mexicaine), ou même lors de séances plénières. Cependant, nous ne pouvons ignorer le statut quelque peu mythique conféré à cette instance, la façon dont son ordre du jour et son règlement intérieur ont été conçus et, surtout, l'absence d'un programme de travail spécifique, autant de réalités qui, depuis quinze ans, ont fini par reléguer au second plan le travail de fond de la Conférence.

Le Mexique a toujours été respectueux de la structure institutionnelle et du règlement intérieur de la Conférence, mais nous ne pouvons pas nous permettre de laisser ses méthodes de travail empêcher notre progression et entraver la réalisation de notre objectif ultime. La Conférence ne peut plus bloquer le désarmement général et complet auquel nous aspirons tous. Nous ne voulons ni énumérer ni expliquer les différents aspects du blocage qui paralyse la Conférence, mais il nous semble important d'analyser au moins de façon générale le problème et les différents moyens de parvenir à une solution.

Premièrement, le Mexique considère que les débats et les discussions qui sont menés à la Conférence du désarmement ne constituent ni un travail de fond ni un effort digne d'une instance permanente de négociation telle que la Conférence. Au contraire, en se limitant à de simples délibérations, la Conférence n'exerce pas son mandat et reproduit les solutions proposées par la Commission du désarmement et par l'Assemblée générale elle-même.

Deuxièmement, le Mexique considère que la composition de la Conférence ne correspond pas à la situation internationale actuelle, et nous sommes particulièrement préoccupés par l'opposition persistante de certains pays à la participation directe et active de la société civile. Le monde a changé; la société civile a acquis un savoir-faire qui enrichirait nos travaux. La Conférence du désarmement ne peut demeurer insensible au vent du changement.

Troisièmement, le Mexique considère que le règlement intérieur de la Conférence et, plus particulièrement, la règle du consensus nuisent au processus décisionnel. Si elle comporte des avantages lorsqu'il s'agit de parvenir à un accord général, cette règle ne devrait en revanche jamais être utilisée comme un droit de veto. Qui plus est, le droit de veto est contraire au processus décisionnel démocratique caractéristique de toute instance multilatérale.

Parmi les facteurs qui empêchent la Conférence du désarmement de travailler, nous devrions peut-être centrer notre attention sur le manque de volonté politique dans certains

domaines, ou sur l'absence de conditions favorables dans le contexte de la Conférence. Ces circonstances empêchent les États membres non seulement de convenir d'instruments spécifiques, mais aussi, comme je l'ai dit tout à l'heure, ne serait-ce que d'engager des négociations.

Il est très peu probable que la Conférence parvienne à améliorer ses méthodes de travail. Pour y parvenir, elle devrait d'abord être considérée pour ce qu'elle est, à savoir un véhicule qui doit lui permettre d'atteindre une destination vers laquelle elle est incapable de progresser depuis quinze ans. Le Mexique estime que le temps est venu d'être honnête, de regarder les choses en face et de prendre les décisions nécessaires pour sortir de cette léthargie et établir au sein de cette instance un cadre susceptible de servir de base à une action de désarmement dont il n'est plus question de différer la mise en œuvre.

Mon pays a beaucoup insisté sur ce point, dont il a fait état lors de la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement qui s'est tenue en septembre 2010. Nous avons également souligné cette idée devant la Première Commission, lors de la dernière session de l'Assemblée générale et dans la déclaration faite par ma délégation au cours de la première partie de la session de 2011. À chacune de ces occasions, nous avons souligné que l'inefficacité de cette instance était inacceptable et que nous ne pouvions plus nous permettre de consacrer d'énormes ressources humaines, financières, professionnelles et politiques à une instance qui ne s'acquittait plus de son mandat et qui, bien au contraire, se complaisait dans une vaine diplomatie. Dans ces circonstances, le Mexique réitère son appel pour qu'un ultimatum soit lancé à cette instance, afin qu'elle s'acquitte avant une date limite donnée du travail qui constitue sa véritable raison d'être.

Pour aller de l'avant, nous devons être dynamiques, et ma délégation pense que les propositions que je m'apprête à vous présenter pourraient contribuer à définir des solutions susceptibles d'aider la Conférence à surmonter sa paralysie.

Vous le savez, mon pays s'efforce depuis plusieurs années de proposer des moyens d'instaurer la confiance et la compréhension sur les questions de procédure et aussi sur les thèmes principaux figurant à l'ordre du jour de la Conférence. En 2005, en coopération avec d'autres pays, nous avons tenté de lancer des négociations de désarmement à l'Assemblée générale, dans l'espoir que la Conférence du désarmement adopterait son programme de travail. Cette initiative a échoué, mais il est intéressant d'étudier la possibilité de la relancer à un moment ou à un autre. Nous considérons qu'elle est toujours d'actualité, et le Mexique a l'intention de la présenter à nouveau, de pair avec toute autre proposition offrant de réelles possibilités d'engager des négociations de désarmement, que ce soit à la Conférence du désarmement ou dans le cadre d'instances spécifiques, comme ce fut déjà le cas par le passé.

À cet égard, le Mexique tient à remercier l'Australie et le Japon d'avoir proposé des discussions parallèles sur le fond. Ces efforts contribuent à renforcer notre compréhension mutuelle des positions des uns et des autres. Néanmoins, les discussions en dehors de la Conférence du désarmement nous prennent du temps et, d'une certaine manière, elles prennent la place de travaux de fond d'une instance de négociation.

Nous avons atteint un stade où il est devenu possible de revitaliser notre instance de négociation. Donnons suite à l'engagement que nous avons pris dans les principes et objectifs adoptés lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1995 et qui figurent dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous nous sommes engagés à traiter ces problèmes à la Conférence du désarmement, et nous ne pouvons plus nous permettre de tarder encore à honorer cet engagement. C'est seulement en étayant nos positions que nous serons en mesure de nous entendre. La négociation est pour nous le meilleur moyen d'améliorer la sécurité nucléaire

dans le monde et d'empêcher les groupes terroristes de se procurer des matières nucléaires. Un gel de la production d'armes nucléaires, tout en contribuant à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, représentera une étape fondamentale dans notre effort pour rendre notre système plus juste et plus équitable.

Le Mexique a affirmé avec insistance qu'un des éléments fondamentaux du «grand compromis», le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, traduisait l'engagement des États dotés d'armes nucléaires en faveur du désarmement et, depuis plus de quarante ans, nous attendons que s'engagent des négociations de bonne foi sur un traité pour un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Nous le savons, cette obligation, qui est spécifiée dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a été évoquée dans un avis historique rendu il y a plusieurs années par la Cour internationale de Justice.

En 2009, on a bien cru que la Conférence du désarmement pourrait commencer un travail de fond lorsque, en quelques jours, nous sommes parvenus à adopter un ordre du jour. Malheureusement, en fin de compte, ces efforts n'ont pas abouti. Redoublons donc d'efforts et agissons pour éliminer les risques et les menaces que fait peser l'existence même des armes nucléaires, dont la seule utilisation aurait des conséquences humanitaires telles qu'elles constitueraient un crime contre l'humanité.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vous remercie, Monsieur le Vice-Ministre, de vos paroles aimables à propos de la présidence, et aussi de votre analyse et de votre message. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Vice-Ministre.

Merci de votre patience. Puisqu'il n'y a plus d'invité aujourd'hui, je vous invite à reprendre notre séance plénière demain à 10 heures, pour écouter M. Lavrov, Ministre russe des affaires étrangères.

La séance est levée à 17 heures.
